

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

---

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 513

#### FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION EXERCICE FINANCIER 2016

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance spéciale du Conseil qui s'est tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19 h au bureau municipal, 403 rue Principale à Stoke, le conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 513 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, à mon bureau, au 403, rue Principale à Stoke et ce, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal. Ledit règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, au [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

Donné à Stoke, ce 15 décembre 2015

Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 513 FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 aux endroits fixés par ce conseil, le 15 décembre 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2015.

  
Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière